

République Française Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers

en exercice:

35

Nombre de votants:

35

Nombre de présents :

27

Convocations:

6 OCTOBRE 2023

Etaient présents: Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, , M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--00000-

Etaient absents excusés :

- M. Alexis VERNIER

Mme Laurence RENOU
 M. Stéphane BORD,
 Mme Clarisse KIRCH
 Mme Mathilde LESAGE
 M. Luc LESIEUR
 Mme Adeline DIANISSY
 Mme Lisa MADELEINE
 Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
 Pouvoir à M. Gérard GUILLOPE
 Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
 Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
 Pouvoir à M. Pierre CAREL
 Pouvoir à Mme Adeline POLLET

Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU

Pouvoir à Mme Julie GODICHAUD

--00000-

Monsieur Laurent CASSARD remplit les fonctions de Secrétaire.

B.P. 19

76301 - Sotteville-lès-Rouen Cedex Téléphone : 02 35 63 60 60 Télécopie : 02 35 62 35 57 www.sotteville-les-rouen.fr

OBJET: Renouvellement d'emploi - Catégorie B/ Maitre-Nageur Sauveteur

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateur des Activités Physiques et Sportives (APS),

Considérant que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,

Considérant la nécessité d'assurer les missions de Maitre-Nageur Sauveteur au sein de la piscine municipale de la Ville,

Il est proposé la création, à la date du 7 novembre 2023, d'un emploi de catégorie B, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Educateurs des APS, filière Sportive, afin d'assurer les missions de Maitre-Nageur Sauveteur au sein de la piscine municipale de la Ville,

- 1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.
 Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- 2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi. La délibération n°2023-114 est adoptée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20231012-2023-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2023 Publication : 18/10/2023 Solne-Manina

Le Registre dûment signé, Pour extrait conforme,

La Maire,

Luce PANE